
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 août 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des Arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1476

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 août 2015, en y ajoutant l'article 20.050 et en y retirant les articles 20.004, 20.007, 20.039, 20.041 et 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1477

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1478

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA15 26 0199 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 6 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de 61 nouvelles saillies verdies sur différentes intersections du réseau artériel sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155946010

CE15 1480

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA15 25 0331 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 30 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, sur les rues suivantes (PRR 2015) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- rue Guilford, de Mentana à Garnier;
- rue Chambord, de Rachel à Marie-Anne;
- rue Maguire, de Saint-Laurent à De Gaspé;
- rue Fullum, de Rachel à Marie-Anne;
- rue Fullum, de Gilford à Saint-Joseph;
- rue Laurier, de De Brébeuf à Chambord;
- rue Garnier, de Guilford à Saint-Joseph;
- rue Garnier, de Mont-Royal à Guilford;
- rue Saint-Dominique, de Maguire à Saint-Viateur;
- avenue Henri-Julien, de Laurier à Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1152174003

CE15 1481

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de têtes de feux piétons à DEL pour des travaux de mise aux normes de la signalisation lumineuse;
- 2 - d'accorder à Tacel Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13752 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155897005

CE15 1482

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 34 mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 123,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13918 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156292002

CE15 1483

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Opsis Gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour le service d'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiment dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales de 132 447,75 \$, taxes incluses, pour le lot 1 et de 90 108,21 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156292001

CE15 1484

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants de signalisation (Groupe 2) pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Opale International inc. (soumission A), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants et mitaines de différents modèles (Groupe 1) pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Linde Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156135005

CE15 1485

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 271 739,39 \$, taxes incluses, pour le remplacement du système d'éclairage des terrains sportifs du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 990,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6753;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156316010

CE15 1486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Al Carrière Extincteur (1991) ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14494 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154863001

CE15 1487

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Équipements incendies CMP Mayer, plus bas soumissionnaire conforme, la commande pour la fourniture de lampes de sécurité de modèle Streamlight Knucklehead, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 994,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14555 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1152645002

CE15 1488

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 413 910 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture La Petite-Patrie (0104) située au 6707, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à MDM Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 396 663,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5734;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150652003

CE15 1489

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Nahtac Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés, dans le boulevard Décarie, entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (Lot D), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 726 652,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319702;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156980001

CE15 1490

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 9 034 896,52 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 365 644,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5777;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 NTX1150285001

CE15 1491

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon / Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 485 056,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211520;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1155843001

CE15 1492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 357 829,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, dans le boulevard Pie-IX, de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 123 829,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154822052

CE15 1493

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de modernisation des centres de commande des moteurs au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 386 916,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1904-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1153334022

CE15 1494

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction Camvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection du plancher de la salle des unités de traitement des odeurs (UTO) au bâtiment de l'emménagement des boues à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 120 219,70 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1923-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1153334014

CE15 1495

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Black & McDonald ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation en électricité et automatisation de six pompes centrifuges à vitesse variable à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 888,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1922-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1153334023

CE15 1496

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 320 104,77 \$, taxes incluses, pour la réfection du poste d'essence de la rue Des Carrières et pour la disposition des équipements du site Louvain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Service & Construction Mobile ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 496,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5782;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153482001

CE15 1497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 85 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1153482002

CE15 1498

Vu la résolution CA15 08 0494 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur les rues Cardinal et Fraser (volet 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures des rues Champigny, Montpellier et Rimbault (volet 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$, taxes incluses;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public15-030;

- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1153058016

CE15 1499

Vu la résolution CA15 22 0254 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 513 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, dans la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Catalogna et Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 920 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211503;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1156446001

CE15 1500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 900 438,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321401;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1156978001

CE15 1501

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 624 079,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 453 104,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320101 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154822044

CE15 1502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - de conclure une entente cadre avec Les Pavages Ultra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Ouest et centre-ville » (contrat 323901-1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 394 078,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 3 - de conclure une entente cadre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Est » (contrat 323901-2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 043,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154822046

CE15 1503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 78 505 203,15 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 061 512,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10173 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1150543002

CE15 1504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 560 135,32 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm de diamètre dans la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 018 995,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10117 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1153184001

CE15 1505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 12 402 000 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans la rue du Champ-d'Eau, de la voie de service A-40 et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, entre la rue Jarry et A-25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 700 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10172;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150543001

CE15 1506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 434 016,62 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgereq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 837 779,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5769;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1156627003

CE15 1507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14301;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1156978003

CE15 1508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la cession du contrat entre Le Groupe de sécurité Garda inc. et le Groupe de sécurité Garda SENC, conformément aux termes et conditions prévus au projet d'entente de cession et de prolongation;
- 2- d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388), pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);
- 3- d'approuver le projet de cession et de prolongation de contrat à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1152346001

CE15 1509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 117 781,27 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 890 876,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1151630003

CE15 1510

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 118 251,79 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315kV - 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel LVM, une division d'EnGlobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 107 501, 63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14350 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1153334024

CE15 1511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 481 030,05 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - de conclure une entente-cadre avec Axor Experts-Conseils à cet effet, pour une somme maximale de 1 287 852,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14283 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1156316001

CE15 1512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1151009012

CE15 1513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le renouvellement de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), pour une période de deux ans, jusqu'au 30 septembre 2017;

2- d'autoriser une dépense de 90 000 \$, taxes incluses, en deux versements de 45 000 \$ annuellement, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;

3- d'autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1154784012

CE15 1514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 3 550 210 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525413), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

- "Le Bénéficiaire s'engage à :

(...)

5 l) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1151158008

CE15 1515

Vu la résolution CA15 22 0237 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 25 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des transports et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 1 500 000 \$ à la Ville afin de réaliser le plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement Le Sud-Ouest ;

2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

3- de mandater l'arrondissement Le Sud-Ouest pour élaborer et gérer la mise en œuvre dudit plan.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1153253001

CE15 1516

Vu la modification du niveau décisionnel de ce dossier ;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, une partie de ruelle d'une superficie de 191,2 mètres carrés, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1141027006

CE15 1517

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 6 100 \$ pour l'année 2015 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2015-2016 ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1156688001

CE15 1518

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 136 600 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle;

Organisme	Nombre de projets en accessibilité universelle	Soutien financier
AlterGo	Quatre	35 000 \$
Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06 A)	Cinq	30 000 \$
Ex Aequo	Quatre	16 600 \$

Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	Trois	20 000 \$
Société Logique Inc.	Quatre	35 000 \$

2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1151643003

CE15 1519

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 45 193 \$ au Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013-2016) - Ville liée Côte Saint-Luc;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1155066003

CE15 1520

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier, dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14462 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1153250001

CE15 1521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'amendements aux ententes transitoires intervenues entre la Ville et les organismes ci-après désignés (CG15 0274 et CG15 0420) :
 - Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (CLD)
 - Société de développement économique Ville-Marie
 - Développement économique West-Island – CLD
 - Centre local de développement Centre-Ouest
 - Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic–Cartierville
 - Corporation de développement économique de LaSalle (CLD)
- 2 - de résilier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Rosemont–Petite-Patrie (CG15 0274) et autoriser le directeur du Service du développement économique à accomplir toutes les démarches requises à cet effet;
- 3 - d'accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est, pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;
- 4 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.047 1155175006

CE15 1522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1154602003

CE15 1523

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder une avance de fonds de 200 000 \$, sur la contribution prévue de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1150120003

CE15 1524

Vu la résolution CA15 20 0455 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 265 507,94 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de restauration du moulin Fleming dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - d'accorder à Les entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 364 493,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 385828;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1156152056

CE15 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Sud-Ouest, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard, entre les rues d'Aragon et Irwin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156999002

CE15 1526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage de la rue Saint-Patrick, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1153113004

CE15 1527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement d'Anjou, relativement à la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la réduction du mail central du boulevard des Galeries d'Anjou, entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156999003

CE15 1528

Vu la résolution CA15 22 0305 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156446007

CE15 1529

Vu la résolution CA15 22 0306 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1156446008

CE15 1530

Vu la résolution CA15 170256 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1155153007

CE15 1531

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick ;
- 2- d'accorder des avances de fonds de 1 594,93 \$ à M. Michel Bissonnet et de 1 594,93 \$ à M. Maurice Cohen ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1154784013

CE15 1532

Il est

RÉSOLU :

de fixer les dates limites au plus tard le 2 octobre 2015, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153843002

CE15 1533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Erika Duchesne, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1150284008

CE15 1534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration du Pôle centre est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1150960010

CE15 1535

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la culture, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour l'organisation d'un concours par avis public visant la réalisation d'une œuvre d'art mural sur un ouvrage de soutènement existant situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges;
- 2 - de mandater le Service de la culture, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour la négociation du contrat de l'équipe lauréate et pour le suivi de la réalisation de cette œuvre d'art mural;
- 3 - d'autoriser une dépense de 34 000 \$, taxes incluses, pour les frais de concours;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1156605001

CE15 1536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une dépense de 230 000 \$, pour l'acquisition d'un camion à benne incluant une mini-grue;
- 2- d'approuver un transfert de crédits de 201 739,61 \$ en provenance du fonds de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal à ses dépenses d'exploitation pour des services techniques équipement et matériel roulant;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150128001

CE15 1537

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1155205005

CE15 1538

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet agglomération;

Adopté à l'unanimité.

30.014 1155205006

CE15 1539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la décentralisation des services d'extermination présentement offerts par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015;
- 2- de procéder au retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1153264002

CE15 1540

Considérant que le 6 août 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629006, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 65 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ., c. C-11.4 et RLRQ., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés au dossier décisionnel comme pièce « B »;
3. d'autoriser le maire et le directeur et trésorier adjoint à signer les certificats globaux, joints au dossier décisionnel comme pièce « B »;
4. de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;

5. d'autoriser Marchés Mondiaux CIBC Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Marchés Mondiaux CIBC Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1151629005

CE15 1541

Il est

RÉSOLU :

de mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, pour participer, avec des représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'une organisation à but non lucratif (OBNL) qui aura pour mission d'administrer l'organisation du congrès de Métropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1157044002

CE15 1542

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1153430012

CE15 1543

Vu la résolution CA15 08 0158 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144152006

CE15 1544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « rue de Norvick » le lot 1 516 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

2- de nommer « passage des Écoliers » le lot 1 516 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1156767006

CE15 1545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « Stade de soccer de Montréal » le stade de soccer municipal intérieur situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1154521003

CE15 1546

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1154390004

CE15 1547

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156446001 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000 \$ + incidences: 593 000 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1153624045

CE15 1548

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156978001 - Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses, (contrat: 13 900 438,74 \$ et incidences 1 450 000 \$) - Appel d'offres public 321 401 – 6 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624053

CE15 1549

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822044 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 624 079,27 \$, taxes incluses, (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$) - Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624055

CE15 1550

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822046 - Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra inc., pour les secteurs ouest et centre-ville, (contrat 323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000 \$, taxes incluses) et avec Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour le secteur est, (contrat 323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat 323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat 323901-2.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624054

CE15 1551

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543002 - Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10173 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624050

CE15 1552

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153184001 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépense totale de 9 560 135,32 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624051

CE15 1553

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543001 - Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, et de la rue Jarry, entre Haut Anjou et A25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10172 - 8 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624049

CE15 1554

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156627003 - Accorder un contrat de construction à Norgereq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est (0891) - Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1153624047

CE15 1555

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151630003 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1153624048

CE15 1556

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316001 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14283 – 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.010 1153624052

Levée de la séance à 11 h 45.

70.001

Les résolutions CE15 1476 à CE15 1556 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville